Notre biosphère
En route vers un titre mondial

Appel à manifestation d'intérêt 2023

Atlas de la Biodiversité Communale

Animations et sciences participatives

crédit photo : Patrick Trécul

Parc naturel régional de Brière

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

FRANCE RELANCE

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

Région PAYS DE LA LOIRE

Loire Atlantique

CARENE Saint-Nazaire agglomération

Cap Atlantique L'agglo

l'Europe s'engage en Pays de la Loire avec le FEDER

Notre biosphère
En route vers un titre mondial

Sommaire

1. Atlas de la Biodiversité Communale portés par le Parc 3
   1.1. Le contexte 3
   1.2. Les objectifs pour le grand public 3
   1.3. Le territoire concerné 5
2. Les animations ABC de 2023 6
   2.1. Objectifs attendus 6
   2.2. Cahier des charges 6
   2.3. Critères de sélection 11
   2.4. Informations pratiques et financières 11
3. Programme de sciences participatives 12
   3.1. Présentation du programme “Pollinisateurs” 12
   3.2. Objectifs attendus pour 2023 13
   3.3. Cahier des charges 13
   3.4. Critères de sélection 14
   3.5. Informations pratiques et financières 15
4. Les porteurs de projet 15
   4.1. Qui peut présenter un projet ? 15
   4.2. Les attentes du Parc vis-à-vis des porteurs de projet 16
5. L’accompagnement du Parc aux porteurs des projets 18
   5.1. Communication et commercialisation 18
6. Dépôts et sélection des Projets 19
   - Calendrier de l’appel à projet 19

Annexe 1 : Principes de sécurité des animations 20
   1.1 Principes généraux à toutes les animations 20
   1.2 Animations en plein air ne nécessitant pas d’aménagement 20
   1.3 Rappel des règles de base de l’animation en plein air : 20
   1.4 Animations en salle 21

1.5 Expositions 22
Annexe 2 : Pièces de candidature à envoyer 22
2.1. Fiche de candidature “Animations ABC 2023” 23
2.2. Fiche de candidature “Sciences participatives 2023” 24
2.3 Contacts pour vous aider à répondre à l’AMI 25

1. Atlas de la Biodiversité Communale portés par le Parc

1.1. Le contexte

Le syndicat mixte du Parc porte, depuis 2019, des Atlas de la Biodiversité Communale sur son territoire d'action. Ces projets visent, en plus d'améliorer la connaissance de la biodiversité sur les communes concernées, à sensibiliser leurs habitants à la nature de proximité et les faire participer activement à l'amélioration des connaissances naturalistes.

Les dossiers déposés pour cet AMI concerneront :

- une ou des propositions d'animations ou rendez-vous nature en 2023

- l'animation d'un des axes du programme de sciences participatives "Pollinisateurs" en 2023

1.2. Les objectifs pour le grand public

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a vocation à identifier, faciliter et rendre lisible l'ensemble des animations "biodiversité" du territoire, qu'elles soient initiées tant par le syndicat mixte du Parc ou par les partenaires locaux.

Le **programme d'animations 2023** devra répondre aux objectifs suivants :

- la répartition de rendez-vous de façon homogène sur l'ensemble des communes concernées par l'AMI ;

- des rendez-vous répondant aux attentes d'un public diversifié, incluant certaines adaptations pour les personnes en situation de handicap ;

- la découverte d'une diversité de groupes taxonomiques parmi la flore, l'avifaune, les insectes, les amphibiens, les reptiles, les mammifères et d'autres groupes originaux ;

- la valorisation des sites naturels patrimoniaux déjà connus ;

- une originalité de sensibilisation, avec des types de rendez-vous variés.

L'AMI a également vocation à construire des programmes de sciences participatives prévus tout au long des ABC.

Le programme "Pollinisateurs" sera proposé avec deux axes à animer dès 2023. Le premier axe vise à mobiliser les habitants dans la continuité de ce qui a été mené avec le programme "Tous aux papillons" en 2021 et en 2022. Il sera enrichi d'un second axe "Actions!" en lien avec les services techniques et espaces verts des communes engagées dans un ABC.

Ce **programme de sciences participatives 2023** devra répondre aux objectifs suivants :

- poursuivre ou lancer des dynamiques locales de recherche d'espèces cibles en fonction des saisons
- former des habitants à la reconnaissance d'espèces emblématiques du territoire
- former les services techniques des communes à la mise en place de gestion différenciée et à la reconnaissance de la faune et de la flore sur les espaces communaux
- favoriser le retour de la biodiversité sur des espaces publics
- créer une communauté d'observateurs bénévoles favorisant les échanges entre eux et se réunissant régulièrement
- tenir informés les observateurs bénévoles des avancées et découvertes sur leurs communes
- favoriser l'utilisation d'outils numériques, et valider les données transmises qui intégreront les Atlas communaux

1.3. Le territoire concerné

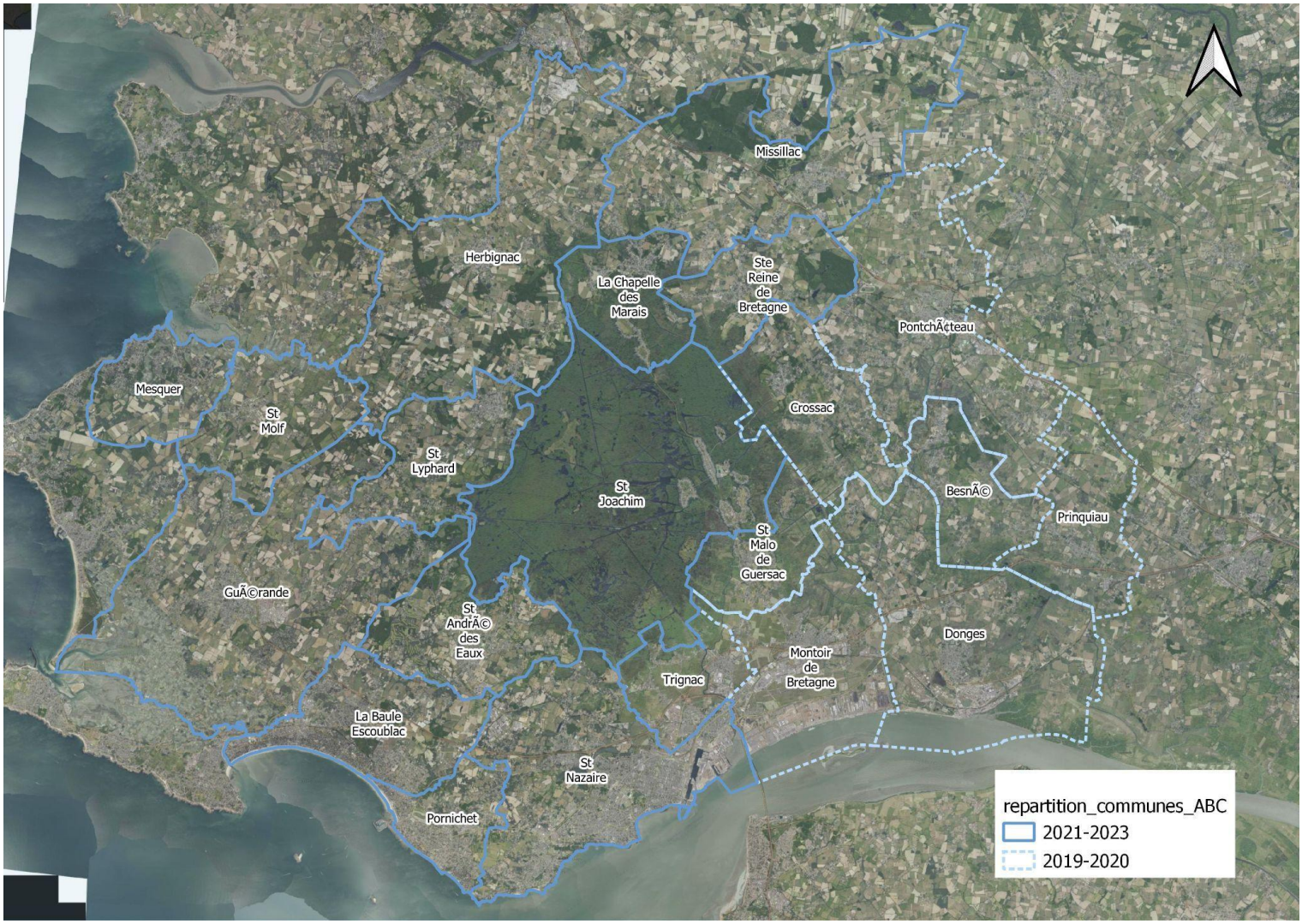

Chaque commune dispose d'un panel d'espaces naturels et d'espèces faunistiques et floristiques à découvrir.

Le Syndicat mixte du Parc peut faciliter le développement des projets, notamment en faisant le lien auprès des élus et des médiathèques du territoire.

2. Les animations ABC de 2023

2.1. Objectifs attendus

Les porteurs de projet sont invités à présenter leurs projets d'animations se déroulant au cours de l'année 2023, à partir de février.

❖ Le Syndicat mixte du Parc se garde la possibilité, en cas de budget disponible, de solliciter chaque porteur de projet pour inciter à proposer des rendez-vous complémentaires.

Les animations ont plusieurs vocations : elles ciblent principalement les habitants des communes engagées dans un ABC, et visent à favoriser la découverte de la nature de proximité, faciliter le débat public autour de la biodiversité, informer des dernières découvertes scientifiques et naturalistes, valoriser les espaces naturels locaux et **encourager les acteurs locaux à se mobiliser pour préserver la faune et la flore**.

2.2. Cahier des charges

➢ La diversité d'approche des animations proposées et leur originalité constituent des critères déterminant dans les animations retenues. La liste suivante (non exhaustive) répertorie certains **types d'animations** pouvant être proposées :

- des ateliers pratiques de construction pour favoriser la biodiversité chez soi
- des visites de sites naturels emblématiques du territoire
- des conférences, ciné-débats, cafés-débats sur des thématiques biodiversité d'actualité
- des randonnées nature (balades commentées, randonnées nocturnes…)
- des visites d'expositions naturalistes artistiques (peintures, photos)

- des sorties nature thématiques sur un milieu naturel ou un groupe d'espèces
- des stages/formations naturalistes à la journée ou sur plusieurs sessions, avec ou sans hébergement
- des initiations artistiques (croquis, aquarelles, photo…)
- des chantiers ou inventaires participatifs
- des rencontres d'échanges de pratiques (jardiner au naturel…)

➢ Une attention particulière sera portée aux rendez-vous à caractère évènementiel et **coopératif avec des acteurs locaux**.

➢ Des sujets croisés touchant des **problématiques d'actualité sur le territoire** seront également appréciés, notamment les relations biodiversité et changement climatique, biodiversité et agriculture ou encore biodiversité et aménagement du territoire.

➢ L'adaptabilité des animations sur les **différentes communes** concernées, ou la bonne **répartition communale des propositions** est primordiale afin de construire un programme d'animations équitable entre les communes engagées. Une **répartition dans le temps et en fonction des saisons** est également demandée (numéro de semaine).

➢ Pour certaines communes, des **thèmes à traiter sont déjà identifiés**. Ces thèmes résultent de réunions de travail menées avec les services et élus des communes engagées dans un ABC. Les candidats sont alors invités à **formuler des propositions à partir des thèmes demandés**. D'autres thématiques peuvent aussi être formulées sur ces mêmes communes.

Sur les communes pour lesquelles aucun thème n'est identifié, le candidat est invité à proposer les thèmes qui lui semblent les plus opportuns.

➢ Une attention particulière sera portée sur la complémentarité des publics touchés (personnes à mobilité réduite, public familial, professionnels)

Notre biosphère
En route vers un titre mondial

TABLEAU DES THÈMES

Communes concernées	Thèmes à traiter
Sainte-Reine-de-Bretagne **et/ou** **Herbignac**	*Découverte de jardins et des auxiliaires* *Sortie serpents et grenouilles* *Sortie araignées* *Haies bocagères et arbres* *Rallye et stage photo* *Atelier coccinelles et parapluie japonais* *Conférence corvidés* *Plantes sauvages des rues*
La Chapelle-des-Marais	*Randonnée faune et flore* *Exposition jardin avec animation* *Chantier d'entretien des marais* *Soirée ciné-débat sur l'arbre*
Saint-André-des-Eaux **et/ou** **Saint-Lyphard**	*Les mal-aimés de la biodiversité* *Accueillir la biodiversité chez soi* *Construction de nichoirs* *Ciné-débat autour des forêts* *Potager et biodiversité* *Les invisibles de la biodiversité (les minuscules)* *Les rapaces diurnes* *Chantier d'entretien mare communale*
Saint-Joachim	*Oiseaux de jardin et mangeoires/nichoirs* *Animation îles et gagneries de Brière* *Découverte des prairies humides* *Oiseaux des champs et oiseaux des villes* *Découverte des espèces "invisibles"* *Contes et légendes sur la faune et la flore* *Les héronnières*

La Baule	*Visite de la forêt d'Escoublac avec l'ONF* *Tous au jardin du Parc des Dryades* *Chasse au trésor sur l'estran* *Atelier de construction de nichoirs* *Les petites bêtes de mon jardin*
Saint-Nazaire	*Mini-stage ornithologique* *Découverte des chants d'oiseaux* *Arbres remarquables et haies* *Construction nichoirs et hôtels insectes* *Animation mares et étangs* *Éoliennes et biodiversité (conférence)* *Les herbes folles en ville* *Les espèces exotiques envahissantes* *La biodiversité de l'estuaire* *La biodiversité du jardin et son rôle* *Animation nature au Pollinarium* *Les fleurs mellifères* *La biodiversité des sols*
Pornichet	*Les dunes et leur rôle fonctionnel* *Libellules et demoiselles* *Les arbres dans leurs milieux naturels* *Application numérique BirdNET* *Découverte des prairies humides* *Les herbes folles (sauvages de ma rue)* *Découverte des pollinisateurs sauvages* *Randonnée nature en campagne* *Construction nichoirs et hôtels à insectes* *Ouverture des jardins et lecture de contes* *Atelier herbier, land'art*

Saint-Molf	*Comptage des oiseaux de jardin* *Libellules et demoiselles* *Arbres et haies* *Les insectes mangeurs de bois* *Les insectes des milieux agricoles* *La biodiversité des mares* *Sauvages de ma rue* *A la recherche du hérisson* *Applications de sciences participatives*
Mesquer	*Hirondelles et martinets* *Dans l'œil du photographe* *Les espèces exotiques envahissantes* *La place de l'arbre en ville* *Les rampants et la vie du sol* *A la recherche du hérisson*
Guérande	*Animation ou atelier faune urbaine* *Les mammifères* *Biodiversité des bords de chemins* *Des derniers hivernants aux premiers nicheurs* *Dans l'œil du photographe* *Animation sur les herbes folles*

2.3. Critères de sélection

Les critères de sélection des animations, permettant de définir les meilleures propositions, sont les suivants :

Critères	Part dans la note
Originalité (thème et/ou type d'intervention peu ou pas abordés parmi toutes les propositions d'animations)	35 %
Pertinence de l'animation (adaptée au territoire défini, thème d'actualité, attractivité)	35 %
Répartition géographique (au regard des autres propositions)	20 %
Diversité des publics touchés (personnes à mobilité réduite, public familial, professionnels…)	10 %

2.4. Informations pratiques et financières

Les animations proposées seront financées intégralement par le Syndicat mixte du Parc, et fixées à **250 € l'animation** d'une demi-journée (préparation et déplacement inclus).

Des frais complémentaires pourront être pris en charge sur facture selon les animations (fournitures de construction, fournitures de dessin, hébergement, intervenant extérieur…).

Le montant de chaque animation doit être estimé, ainsi qu'une proposition financière globale pour l'ensemble des animations proposées.

Ne peuvent pas être proposés :

- des animations à caractère strictement sportif, touristique ou commercial ;
- des animations culturelles ou artistiques, sans aucun lien avec le Parc naturel régional ;

- des conférences, débats, expositions qui présentent un caractère militant, politique ou religieux.

Les réservations aux sorties seront prises par le Syndicat mixte du Parc. La liste des participants sera transmise à l'animateur quelques jours avant le rendez-vous.

Une convention sera établie avec chaque prestataire retenu et **devra être signée** entre les deux parties, **avant la première animation**. Elle précisera tous les aspects pratiques, logistiques et financiers.

3. Programme de sciences participatives

3.1. Présentation du programme "Pollinisateurs"

En 2021, le programme "Tous aux papillons" a été lancé sur le territoire du Parc. Il consistait à mobiliser les habitants dans l'amélioration des connaissances sur les espèces de papillons de jour du territoire, de sensibiliser et de valoriser leur participation au sein du programme d'études d'ABC. Les actions menées en 2021 étaient les suivantes :

- Animation d'un groupe "facebook" d'observateurs avec échanges au sein de la communauté
- Déclinaison d'un programme de prospection et de formation grand public
- Accompagnement à la saisie en ligne d'observations naturalistes
- Publications de vidéos traitant d'espèces communes du territoire

Il s'agit pour 2023, d'ouvrir et d'adapter ce programme à d'autres espèces pollinisatrices.

3.2. Objectifs attendus pour 2023

Les porteurs de projet sont invités à présenter leur animation du programme "Pollinisateurs" pour 2023. Ils peuvent répondre à l'un des deux axes de ce programme :

- Un **axe "Habitants"** visant à inventorier les différentes espèces pollinisatrices du territoire à l'aide d'une communauté d'habitants. Il s'agit d'intégrer de nouveaux observateurs autour du programme, de poursuivre la dynamique d'échanges au sein de la communauté d'observateurs, de les former à la reconnaissance des espèces et de les faire contribuer à l'amélioration des connaissances.

- Un **axe "Professionnels"** visant à accompagner les services techniques des communes vers une gestion des espaces verts favorables aux pollinisateurs, tout en leur apprenant à reconnaître les espèces végétales et animales qui apparaîtront suite à ces changements de pratiques. En cas d'une faible mobilisation de services techniques communaux, des entreprises privées pourront être ciblées.

3.3. Cahier des charges

Certains critères de sélection sont **communs à chacun des axes** du programme "Pollinisateurs", dans le choix des candidatures retenues :

➢ L'adéquation de l'animation vers les cibles retenues selon : l'axe "Habitants" ou l'axe "Professionnels"

➢ La contribution des données récoltées aux Atlas de la Biodiversité, et donc leur validité et fiabilité

➢ L'utilisation d'outils numériques et/ou papiers déjà existants pouvant être mis à contribution du programme

➢ La simplicité et la progressivité au cours du temps, afin de former en continu les participants et leur permettre d'accumuler des connaissances à leur niveau

➢ Maintenir le contact et l'intérêt des participants en valorisant leur engagement et au travers une veille permettant de relancer régulièrement leur intérêt au programme

➢ Favoriser les échanges d'information et d'animation entre les axes "Habitants" et "Professionnels"

➢ Prévoir des temps de rencontre afin de créer des dynamiques de groupe, et de favoriser la constitution d'une "communauté" du programme "Pollinisateurs"

➢ Lancer ponctuellement des "défis" ou des "événements clés" pour maintenir une dynamique auprès des participants. Ces défis peuvent aussi être lancés par les professionnels formés à destination des habitants (recensement des espèces sur un espace vert, record du nombre d'espèces inventoriées entre deux sites…).

3.4. Critères de sélection

Les critères de sélection permettant de définir les meilleures propositions sont donc les suivants :

Critères	Part dans la note
Diversité et complémentarité des actions proposées	40%
Originalité (approche innovante)	25%
Répartition géographique (animation du programme bien répartie sur les 13 communes)	25%
Attractivité auprès des participants (outils adaptés et attractifs)	10%

Des outils de communication, valorisation ou sensibilisation complémentaires peuvent être proposés et pourront potentiellement être pris en charge par le Parc (conception et impression).

3.5. Informations pratiques et financières

Le coût des interventions incluses dans l'animation d'un des axes se fera en fonction du public cible (habitants ou professionnels) :

- **à hauteur de 250 €** l'animation grand public d'une demi-journée (préparation et déplacement inclus)

- **à hauteur de 350 €** la demi-journée de formation à destination de professionnels (préparation et déplacement inclus)

Les autres frais devront être justifiés avec le temps passé pour chacune des actions.

Les médiathèques du territoire se verront attribuer des "Points relais" pouvant accueillir de la documentation ou des outils pratiques. Elles peuvent constituer le lieu de rencontre ou d'échange (direct ou indirect) privilégié entre les participants aux programmes et le porteur du projet.

4. Les porteurs de projet

4.1. Qui peut présenter un projet ?

Toutes personnes physiques ou morales qui se reconnaissent dans les valeurs du Parc naturel régional de Brière et qui souhaitent partager leurs connaissances, savoir-faire avec les habitants et visiteurs.

Pour tous les types d'animations ou proposition d'animation de sciences participatives, le porteur de projet doit :
- être compétent sur la thématique proposée, soit professionnellement, soit de notoriété
- être en capacité d'apporter les conditions de sécurité requises liées à son animation
- être assuré en responsabilité civile

- en cas de prestation payante, se conformer à la réglementation fiscale en vigueur.

Une structure candidate peut proposer à la fois des animations ABC 2023, et l'animation d'un programme de sciences participatives.

Le choix des animations retenues et l'attribution de l'animation des programmes de sciences participatives passeront par un jury composé de techniciens et d'élus du Parc. Ce jury se basera sur les critères de sélection, définis en 2.3 et 3.3 du présent document, pour retenir les candidatures.

4.2. Les attentes du Parc vis-à-vis des porteurs de projet

- **Encadrement des animations**

Les animations sont menées sous la responsabilité exclusive du porteur de projet.
Ce dernier s'engage à respecter les principes de sécurité des animations précisés dans l'annexe 1.

- **Démarche qualité**

L'animation proposée s'inscrit dans le cadre d'une programmation du Parc naturel régional de Brière, avec son soutien et l'utilisation de son image.

Afin de garantir le bon déroulement des animations et la qualité de leur contenu, une démarche qualité est mise en œuvre :

- Le porteur de projet s'engage à présenter le Parc, ses missions et la démarche ABC

- Le porteur de projet doit rappeler aux participants qu'ils sont invités à la fin de l'animation à **donner leur avis** par mail ou directement sur le site internet du Parc

- Le porteur de projet s'engage à participer au **bilan organisé par le Parc naturel régional de Brière** ou à transmettre un bilan dès l'animation terminée (de fréquentation et budgétaire)

Des personnes « témoins » peuvent être sollicitées par le Parc naturel régional pour participer à des animations.

- **Mise à disposition des lieux**

Le syndicat mixte du Parc et les communes volontaires mettent à disposition gratuite des porteurs de projets retenus les locaux ou espaces de plein air nécessaires aux animations proposées, sous réserve de disponibilité.

La mise à disposition gratuite des locaux du Parc est effectuée sous réserve du dépôt d'une caution, de la réalisation d'un état des lieux, et de la validation des règles d'usage des lieux, matériels et équipements mis à disposition. Les projets proposés devront impérativement respecter les capacités maximales d'accueil des locaux.

Pour les porteurs de projets sollicitant un logement sur le site de Kerhinet, il sera demandé une participation à hauteur de 15 €/jour pour l'occupation d'un studio (sous réserve de disponibilité). Une caution sera également demandée à hauteur de 50€. Le cas échéant, durant la période de location, l'occupant devra maintenir le bien dans un état de propreté satisfaisant ; à l'issue de la période de location, le Syndicat mixte du Parc se réserve le droit de conserver la caution si le bien n'est pas rendu dans un état satisfaisant.

Pour les projets de stage ou d'animation utilisant les hébergements (dortoirs), il sera demandé une participation à hauteur de 15 €/nuit par stagiaire participant. Cette participation prenant en compte l'utilisation des dortoirs, de la salle à manger et de la cuisine. Une caution sera également demandée à hauteur de 350 € quelle que soit la durée de l'occupation.

L'ensemble des modalités sera indiqué dans une convention de partenariat.

5. L'accompagnement du Parc aux porteurs des projets

L'acceptation du projet se traduira par la signature d'une convention de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et le candidat. Celle-ci décrira précisément l'initiative retenue ainsi que les conditions de sa réalisation, notamment la mise à disposition éventuelle de locaux.

En complément de sa participation financière, le Parc facilite la bonne réalisation des animations et des programmes de sciences participatives à travers les actions proposées ci-dessous.

5.1. Communication et commercialisation

Le Parc naturel régional s'engage à participer à la promotion des animations retenues dans le cadre d'un programme d'animations mis en ligne sur son site internet, en format papier, relayé sur les réseaux sociaux et auprès de la presse.

Les projets retenus bénéficieront ainsi :
- du réseau de communication du Syndicat mixte du Parc (presse, newsletter, site internet, ensemble des partenaires du Syndicat mixte…)
- de l'accueil téléphonique pour l'information et les réservations.
- des réseaux communaux, en particulier les mairies, médiathèques et leurs sites internet respectifs

A noter cependant que la communication autour de l'animation du projet ne doit pas seulement être limitée à la seule action du syndicat mixte du Parc, le prestataire doit également s'engager à communiquer auprès de l'ensemble de son réseau.
Dans ce cas, des supports de communication peuvent être mis à disposition des partenaires.
Le syndicat mixte du Parc naturel régional disposera des droits d'utilisation des images pour tous les supports, tant gratuits que payants, qu'il édite ou coédite.

6. Dépôts et sélection des Projets

Les projets seront impérativement présentés conformément aux principes de sécurité proposés en annexe 1.

Les critères de sélection sont détaillés dans la partie "2.3 Critères de sélection" pour les animations et "3.3 Critères de sélection" pour les programmes de sciences participatives du présent document.
L'annexe 2 détaille les modalités de candidature : **modèles de fiches à remplir + envoi des pièces.**

Un jury composé d'élus et de techniciens se réunira début février pour sélectionner les propositions des candidats.

- **Calendrier de l'appel à projet**

Les candidatures pourront être reçues selon le calendrier suivant :

Date limite de réception	Animations se déroulant
dépôt possible jusqu'au 1er février 2023 inclus	de février à décembre 2023

- **Envoi :**

candidatures à envoyer de préférence en ligne, le cas échéant un accusé de réception vous sera envoyé.
a.carret@parc-naturel-briere.fr

ou par voie postale (les candidats devront anticiper leur envoi pour respecter l'échéance indiquée dans le présent document)
M. le Président du Parc naturel régional de Brière
Appel à manifestation d'intérêt "Atlas de la biodiversité communale"
214 rue du Chef de l'île – Ile de Fédrun
44720 SAINT JOACHIM

Annexe 1 : Principes de sécurité des animations

1.1 Principes généraux à toutes les animations

➢ Au plus tard la veille de l'animation, l'animateur annule la sortie en cas de :
- conditions météorologiques exceptionnelles empêchant la tenue de l'animation,
- raison personnelle majeure de la part de l'intervenant,

Prévenir impérativement les personnes inscrites de l'annulation de l'animation ainsi que votre agent contact du Parc.

➢ S'il s'agit d'une animation destinée aux enfants, préciser dans le descriptif la tranche d'âge concernée et qu'elle ne peut avoir lieu sans la présence d'un adulte accompagnateur.

1.2 Animations en plein air ne nécessitant pas d'aménagement

A minima une formation professionnelle **aux premiers secours** doit avoir été suivie par l'intervenant.

1.3 Rappel des règles de base de l'animation en plein air :

L'organisateur du rendez-vous, c'est-à-dire celui ou celle qui va préparer, guider ou co-accompagner la sortie s'engage à :

- Repérer impérativement l'itinéraire à une date proche de l'animation, y compris sur un chemin balisé.
- Demander les autorisations de passage si nécessaire.
- Au départ, vérifier discrètement l'équipement adéquat des participants, chaussures adaptées, chapeau, eau, et leurs capacités physiques (enfants trop jeunes ou personnes très âgées par exemple) quitte à refuser une personne si vous jugez que son équipement ou ses capacités physiques ne lui permettent pas de participer en toute sérénité à l'animation.
- Prévoir un téléphone portable (chargé !)
- Le n° de portable utilisé doit être connu de la Maison du Parc.
- Toujours attendre les retardataires lors des bifurcations ou croisements.
- Si l'animation prévue doit finir à la nuit tombante, porter des vêtements clairs.

- Garder à l'esprit les règles élémentaires de sécurité car votre responsabilité peut être reconnue si la preuve est faite :

- d'un défaut d'organisation
- d'une faute de surveillance
- d'une erreur d'appréciation d'un risque encouru (attention à la difficulté de l'activité, à l'âge des participants)
- d'une absence de conseils

- Tout animateur doit avoir à sa disposition les coordonnées actualisées des services de secours (pompiers, gendarmerie, centre anti-poison, SAMU…)
- Pensez à vous équiper d'une petite trousse de premier secours à garder dans le sac à dos.

- **Autres animations en plein air :**

➢ Dans le cadre d'une démonstration en plein air sans aménagement particulier mais nécessitant un outillage à risque, toutes les précautions de sécurité du public, notamment en matière de distance, sont mises en pratique.

1.4 Animations en salle

- **Préparation**

➢ Avant l'animation, organiser la pièce.

➢ Vous assurer du bon fonctionnement des équipements à utiliser (branchements, aération, chauffage éventuel, repérer les issues de secours le cas échéant).

➢ Vous assurer du bon fonctionnement du matériel utilisé lors des conférences : vidéo projecteur, écran, ordinateur portable…

➢ Tout matériel utilisé lors des animations doit être en parfait état de fonctionnement.

➢ En aucun cas il ne faut faire manipuler au public des outils dangereux.

➢ Les fournitures nécessaires à chaque participant doivent être suffisantes.

➢ La jauge de la salle (nombre de places) doit impérativement être connue. Elle comprend l'effectif du public admis augmenté du personnel d'animation ou d'encadrement.

➢ Respecter les normes maxima d'effectifs qui sont les suivantes :

- bancs non numérotés : 1 personne par 50 cm linéaire.
- spectacles où les gens restent debout : 3 personnes au m2

➢ L'animateur est couvert par son assurance responsabilité civile.

- **Pendant l'animation :**

➢ Annoncer l'objectif et le déroulement de l'atelier / la conférence / en introduction. Présenter le ou les intervenants.

➢ Prévoir une ou plusieurs pauses.

➢ Communiquer de façon claire, être à l'écoute des participants.

➢ Pendant une animation recevant un public nombreux (spectacle, conférence) une personne qualifiée et reconnue en tant que telle (secouriste par exemple) surveille la salle et veille à ce que les allées nécessaires en cas d'évacuation restent libres.

1.5 Expositions

➢ L'exposant a connaissance des exigences liées aux normes sur la réaction au feu des matériaux et les respecte. (classement normalisé de M0 à M4 de réaction au feu)

Annexe 2 : Pièces de candidature à envoyer

Le porteur de projet devra **transmettre son dossier de candidature** comportant :

- des photographies illustrant le projet ou les œuvres qui seront présentées au public.
- les pièces administratives qu'il aura en sa possession (Siret, déclaration d'association, justificatif professionnel).
- les fiches de candidature "Animations ABC 2023" ou "Sciences participatives 2023" en fonction des propositions faites par la structure (une note technique peut accompagner la proposition de sciences participatives)

L'ensemble des éléments contribuera à la présentation du candidat lors du jury. La présence du candidat n'est pas requise lors de ce jury.

A l'issue du jury, chaque candidat est informé de la décision du jury. En cas de réponse positive, le candidat validera avec les services du Parc son inscription définitive au programme d'animations ABC 2023 et animation d'un programme de sciences participatives (validation du calendrier, contenus…).

2.1. Fiche de candidature "Animations ABC 2023"

La fiche de candidature à remplir est annexée au présent document sous le nom "Fiche_animations_ABC_2023.xlsx".

- **Intitulé**

Préciser les intitulés qui seront utilisés dans le cadre de la communication autour de l'animation concernée. Il doit donc être relativement court et original, tout en étant suffisamment explicite, pour donner envie de s'inscrire.

- **Type**

Préciser si l'animation prévue est une conférence, une sortie nature, un café-débat, une formation, une randonnée…

- **Intervenant(s)**

Préciser les **noms** et **qualités** des personnes qui interviendront physiquement lors de l'animation.

- **Commune(s)**

Préciser la ou les commune(s) où peut se dérouler l'animation. Si pas de commune particulièrement ciblée, laisser vide.

- **Durée**

Préciser la durée de l'animation

- **Calendrier**

Préciser les éléments liés au calendrier de l'animation :

- existence de date ou période impérative indispensable au bon déroulé du projet
- capacité d'adaptation du projet à un calendrier négocié pour assurer une programmation cohérente
- possibilité de réalisation de l'animation plusieurs fois dans l'année

- **Descriptif**

Descriptifs "grand public" des animations, destinés à la réalisation des programmes. Au maximum 350 caractères, espaces compris.

- **Équipements**

Préciser clairement les sites, les bâtiments, les équipements pouvant être mobilisés si besoin est.

- **Financement**

Préciser le coût de l'animation ou du groupe d'animations (coût forfaitaire, matériel complémentaire, réservations…).

2.2. Fiche de candidature "Sciences participatives 2023"

La fiche de candidature à remplir est annexée au présent document sous le nom "Fiche_sciences_participatives_2023.docx".

Une note technique plus détaillée pourra accompagner la fiche.

- **Intitulé**

Préciser l'intitulé ou les propositions d'intitulés du programme de sciences participatives. L'intitulé final sera validé avec les services du Parc si la proposition est retenue. Il doit être relativement court, tout en étant suffisamment explicite, et donner envie de participer.

- **Intervenant(s)**

Préciser **le(s) nom(s) et qualités** de la ou des personne(s) qui interviendront physiquement dans l'élaboration et l'animation du programme.

- **Descriptif du programme**

Descriptif technique du programme, répertoriant les différentes actions menées, leurs intérêts et leurs objectifs. Il détaillera les outils, les techniques et les approches utilisées pour répondre au cahier des charges en 3.2.

- **Répartition des actions dans le temps**

Préciser le temps passé pour chacune des actions prévues dans l'animation du programme, ainsi qu'un rétroplanning de mise en place, d'animation des actions, et de bilan de la première année.

- **Mobilisation des équipements**

Préciser clairement les sites, les bâtiments, les équipements pouvant être mobilisés si besoin est.

- **Financement**

Préciser le coût d'animation du programme de sciences participatives en fonction des actions menées (coût forfaitaire, déplacements, outils de communication, matériel complémentaire, réservations…).

2.3 Contacts pour vous aider à répondre à l'AMI

Le Parc naturel régional est également là pour vous aider à construire vos projets, notamment pour renforcer leur dimension partenariale.

N'hésitez pas à contacter :

Claudine Spiotti, Chargée d'opérations Education à l'Environnement et au Développement Durable

c.spiotti@parc-naturel-briere.fr

Tel : 07 50 66 47 17